



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :  
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 41

☎ : 04 68 81 78 78

AP N° 4699 / 2004

**ARRETE PORTANT AGREMENT D'UNE  
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A  
RESPONSABILITE LIMITEE DE  
DIRECTEURS ET DIRECTEURS  
ADJOINTS DE LABORATOIRES**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** la Loi N ° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé .
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 428/2002 en date du 13/2/2002 autorisant le fonctionnement de la SELARL BIPOLE 66 sous le N°66 SEL 06
- Vu** l'acte de cession sous conditions suspensives de cession de clientèle entre Monsieur PALIX et la SELARL BIPOLE 66 en date du 15 octobre 2004
- Vu** l'acte de cession sous conditions suspensives de parts sociales entre Madame ABECASSIS Régine et Monsieur PALIX Stéphane en date du 15 octobre 2004
- Vu** l'acte sous conditions suspensives de cession de parts entre Messieurs ABECASSIS, TOUREMIRE SCHLOUCH, MARNET et Monsieur PALIX en date du 15 octobre 2004
- Vu** le procès verbal de l'assemblée générale de la SELARL en date du 15 octobre 2004 décidant de l'acquisition de la clientèle de laboratoire d'analyses médicales exploitée par Monsieur PALIX et l'agréant en qualité de nouvel associé ,prenant acte de la démission de Madame ABECASSIS en

514

12 bd FELIX MERCADER B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

tél. : 04 68 81 78 41 - Fax : 04 68 81 78 78 - Mèl : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

tant que gérante de la société et directeur du laboratoire du Moulin à vent sis à Perpignan 3 Rambla du Vallespir nommant Monsieur PALIX en tant que gérant de société et directeur du laboratoire en remplacement de Madame ABECASSIS acte rédigé sous conditions suspensives

- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 novembre 2004 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière
- Vu** l'avis en date du 25 novembre 2004 de Monsieur le Directeur Régional des affaires sanitaires et sociales de la région Languedoc Roussillon
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/9/2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;**

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société d'exercice Libéral de directeurs de laboratoires et directeurs adjoints BIOPOLE 66 est agréée par le Préfet des Pyrénées Orientales sous le n° 66 SEL 12 à compter du 1 janvier 2005

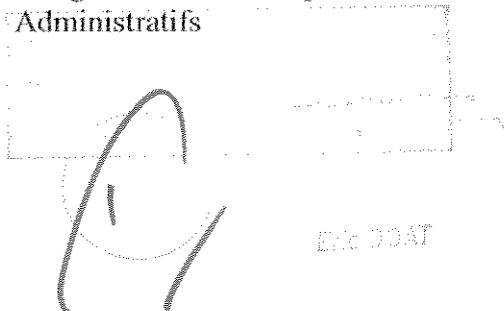
- 3 Rambla du Vallespir à PERPIGNAN . Directeur Monsieur Stéphane PALIX
- 76 bd Poincaré PERPIGNAN . Directeur Monsieur Pierre ABECASSIS
- Médipole Chemin du Mas Anglade à Cabestany .  
directeurs : MM Alain TOURNEMIRE , Philippe SCHLOUCH et Benoit MARNET

**SIEGE SOCIAL** : 76 bd Poincaré PERPIGNAN

**Article 2<sup>e</sup>** Le n° d'autorisation 66 sel 12 devra figurer de façon très apparente sur tous les titres et documents professionnels notamment sur tous les comptes rendus émanant des laboratoires .

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales , Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

Administratifs



LE PRÉFET

le  
P/ Le Préfet 21/11/04  
La Directrice Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales,  
  
Dominique CHRISTIAN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par :  
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 8178 86  
☎ : 04 68 8178 86

AP N° 24600 R2004

**Arrêté portant modification de  
l'autorisation de fonctionnement de  
laboratoires d'analyses de biologie  
médicale exploités sous forme de  
SELARL  
Selarl Biopole 66**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 428/2002 en date du 13/02/2002 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la SELARL BIOPOLE 66
- Vu** l'acte de cession sous conditions suspensives de cession de clientèle entre Monsieur PALIX et la SELARL BIOPOLE 66 en date du 15 octobre 2004
- Vu** l'acte de cession sous conditions suspensives de parts sociales entre Madame ABECASSIS Régine et Monsieur PALIX Stéphane en date du 15 octobre 2004
- Vu** l'acte sous conditions suspensives de cession de parts entre Messieurs ABECASSIS, TOUREMIRE SCHLOUCH, MARNET et Monsieur PALIX en date du 15 octobre 2004
- Vu** le procès verbal de l'assemblée générale de la SELARL en date du 15 octobre 2004 décidant de l'acquisition de la clientèle de laboratoire d'analyses médicales exploitée par Monsieur PALIX et l'agréant en qualité de nouvel associé ,prenant acte de la démission de Madame ABECASSIS en tant que gérante de la société et directeur du laboratoire du Moulin à vent sis à Perpignan 3

516

12 bd Félix Mercader B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

tél. : 04- 68 -81-78 -78 Fax : 04-68 -81-78-78- Mél : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

Rambla du Vallespir nommant Monsieur PALIX en tant que gérant de société et directeur du laboratoire en remplacement de Madame ABECASSIS acte rédigé sous conditions suspensives

- Vu** l'avis favorable du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 Novembre 2004 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière
- Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales en date du 25 novembre 2004.
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/9/2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;**

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1de l'arrêté Préfectoral N° 428/2002en date du 13/2/2002 portant modification de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires d'analyses de Biologie Médicale de la SELARL **Biopole 66** Société d'exercice libéral de directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale» est complété comme suit à compter du 1 janvier 2005.

- Co-gérant et associé : M. Stéphane PALIX, Pharmacien Biologiste

**Article 2** : L'article 2 de l'arrêté Préfectoral N° 428/2002en date du 13/2/2002 est complété et modifié comme suit La Société d'exercice Libéral de directeurs exploitant les laboratoires d'analyses de biologie médicale sis :

- 3 Rambla du Vallespir à Perpignan ,:Directeur Monsieur Stéphane PALIX
- 76 Boulevard Poincaré à Perpignan :Directeur M.Pierre ABECASSIS
- Médipole, chemin du Mas Anglade à Cabestany :Directeurs : MM Alain TOURNEMIRE, Philippe SCHLOUCH et Benoit MARNET

dénommée **BIOPOLE 66**est désormais inscrite sous le **N° 66 SEL 012**sur la liste départementale des Sociétés d'exercice Libéral de Directeurs en lieu et place de la **SEL N°66 SEL 06** à compter du 1er janvier 2005

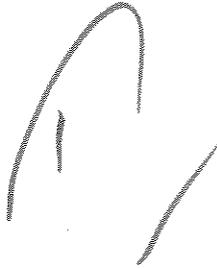
Raison Sociale : 76 Bd Poincaré 66 000 Perpignan

**Article 3** :,l'article 3 de l'arrêté Préfectoral N° 428/2002en date du 13/2/2002 est complété et modifié comme suit : M.Pierre ABECASSIS, MM. Alain TOURNEMIRE, Philippe SCHLOUCH , Benoit MARNET et Monsieur Stéphane PALIX sont autorisés à effectuer les actes réservés suivants :

-Examens nécessaires au diagnostic sérologique de la syphilis,

-Examens de recherche et de titrage des anticorps d'immunisation pour le dépistage des risques d'allo immunisation fœto-maternelle.

**Article 4 :** Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.



Le 21/12/2004

P/Le Préfet

La Directrice Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales,



Dominique CHRISTIAN



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :  
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 8178 86  
☎ : 04 68 8178 86

AP N°4619/2004

**Arrêté portant modification de  
l'autorisation de fonctionnement du  
laboratoire du Moulin à Vent exploité  
sous forme de SELARL par  
BIOPOLE 66**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 4197/2000 en date du 20/11/2000 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire sis à PERPIGNAN 3 Rambla de l'Occitanie
- Vu l'arrêté préfectoral N° 4600/2004 en date du 2 décembre 2004 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la SELARL BIOPOLE 66 sous le n° 66 SEL 012
- Vu l'acte de cession sous conditions suspensives de cession de clientèle entre Monsieur PALIX et la SELARL BIOPOLE 66 en date du 15 octobre 2004
- Vu l'acte de cession sous conditions suspensives de parts sociales entre Madame ABECASSIS Régine et Monsieur PALIX Stéphane en date du 15 octobre 2004
- Vu l'acte sous conditions suspensives de cession de parts entre Messieurs ABECASSIS, TOUREMIRE SCHLOUCH, MARNET et Monsieur PALIX en date du 15 octobre 2004
- Vu le procès verbal de l'assemblée générale de la SELARL en date du 15 octobre 2004 décidant de l'acquisition de la clientèle de laboratoire d'analyses médicales exploitée par Monsieur PALIX et

l'agrément en qualité de nouvel associé ,prenant acte de la démission de Madame ABECASSIS en tant que gérante de la société et directeur du laboratoire du Moulin à vent sis à Perpignan 3 Rambla du Vallespir nommant Monsieur PALIX en tant que gérant de société et directeur du laboratoire en remplacement de Madame ABECASSIS acte rédigé sous conditions suspensives

- Vu l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 Novembre 2004 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière
- Vu l'avis de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales en date du 25 novembre 2004
- Vu l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/9/2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

#### ARRETE

article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté Préfectoral N° 4197/2000 du 20/11/2000 est modifié comme suit en ce qui concerne le DIRECTEUR

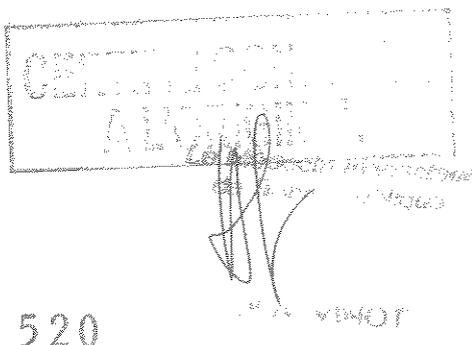
**Directeur et co -gérant de la SELARL:** Monsieur Stéphane PALIX en lieu et place de Madame ABECASSIS démissionnaire à compter du 1er janvier 2005.

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté Préfectoral N° 4197/2000 du 20/11/2000 est modifié comme suit : la Société d'exercice Libéral dénommée BIOPOLE 66 est désormais inscrite sous le N° 66 SEL 012 sur la liste départementale des Sociétés d'exercice Libéral de Directeurs en lieu et place de la SEL N°66 SEL 06

Raison Sociale : 76 Bd Poincaré 66 000 Perpignan

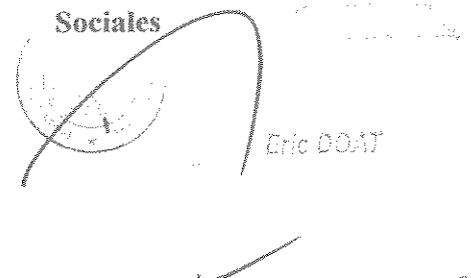
Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

520



Stamp: CENTRE DE SANTE  
ALVIGNON  
Signature: [Handwritten signature]

P/Le Préfet le 3/12/2004  
La Directrice Départementale  
des Affaires Sanitaires  
Sociales



Signature: [Handwritten signature]  
Stamp: [Circular stamp]  
Eric DOAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 13/12/2004

MINISTERE DES SOLIDARITES,  
DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL  
ET DE LA COHESION SOCIALE

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

ED/DC

**ARRETE N° 4821 / 2004**  
**PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 590**  
**DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION**  
**D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**  
**Sise immeuble la Massane II**  
**Bâtiment 1**  
**1 avenue du Tech**  
**66700 ARGELES SUR MER**

## LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale ( Titre 1<sup>er</sup> , Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21 ) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2688/94 du 10/10/1994 portant enregistrement sous le N° 446 conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de M. Alain BONNET faisant connaître qu'il exploite personnellement l'officine de pharmacie sise après transfert :

Immeuble la Massane - Bâtiment 1

Avenue du Tech

66700 ARGELES SUR MER

ayant fait l'objet de la licence N° 281 délivrée par arrêté préfectoral du 21/06/1994 ;

**Vu** la demande de M. BONNET et Mme BARNIOL déposée le 24/11/2004 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous forme d'une Société en Nom Collectif dénommée **Pharmacie BONNET-BARNIOL** constituée suivant statuts établis le 22/11/2004 enregistrés le 23/11/2004 à la Recette des Impôts de CERET - Bordereau 536 - Case 1 ;

Considérant que M. Alain BONNET et de Mme Nathalie BARNIOL-PHILIPOT, de nationalité française, justifient respectivement :

1° être titulaire du **Diplôme d'Etat de pharmacien** obtenu le 30/04/1985 à la faculté de Pharmacie de Toulouse et du **diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 02/07/1999 à la faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2° être propriétaires de la pharmacie qu'ils exploitent conformément aux statuts de la SNC et suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 22/11/2004 par Maître PUJULA MARTINEZ, SCP de notaires associés - 10 Boulevard Jean Moulin 66400 CERET, enregistrés le 23/11/2004 à la Recette Principale des Impôts de CERET - Bordereau 2004/538 - Case 1 ;

3° être inscrits au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 590 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de M. Alain BONNET et Mme Nathalie BARNIOL-PHILIPOT, gérants de la Société en nom collectif **Pharmacie BONNET-BARNIOL** faisant connaître qu'ils exploitent conjointement l'officine sise :

Immeuble la Massane - Bâtiment 1  
Avenue du Tech  
66700 ARGELES SUR MER

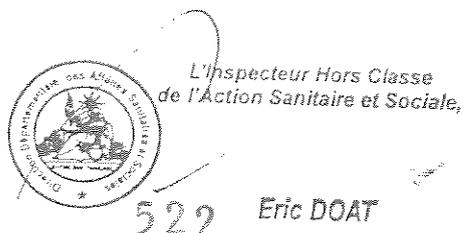
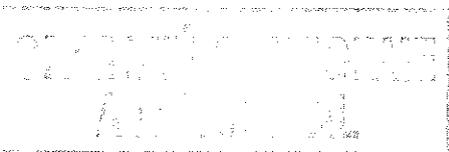
**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au 03/01/2005.

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :  
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 81 78 86  
☎ : 04 68 81 78 86

AP N°4619/2004

**Arrêté portant modification de  
l'autorisation de fonctionnement du  
laboratoire Médipole à CABESTANY  
exploité sous forme de SELARL par  
BIOPOLE 66**

4851/2004

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjoints de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjoints de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2518 du 22/9/1994 modifié autorisant sous le N° 66062 le fonctionnement du Laboratoire Médipole à Cabestany
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 4600/2004 en date du 2 décembre 2004 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la SELARL BIOPOLE 66 sous le n° 66 SEL 012
- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 Novembre 2004 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière
- Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales en date du 25 novembre 2004
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/9/2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;**

**ARRETE**

**article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté Préfectoral N° 2518/94 du 22 septembre 1994 est modifié comme suit en ce qui concerne les modalités d'exploitation du laboratoire:

**Médipole**  
Chemin du Mas d'Anglade  
66330 CABESTANY

**Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée BIPOLE 66 SELARL 66 sel 12**  
Siège social 76 Bd Poincaré  
**PERPIGNAN**

Le reste sans changement

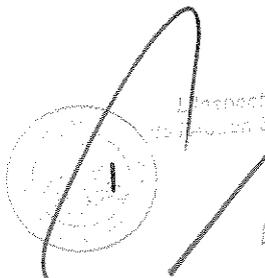
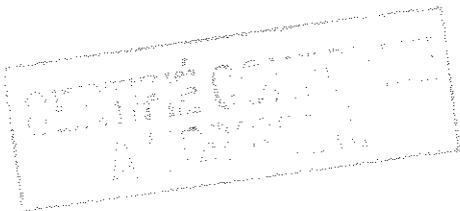
**Article 2** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Perpignan le 15/12/2004

P /Le PREFET  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



**Dominique CHRISTIAN**



L'inspecteur Eric Dcat  
Eric DCAT

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par :  
Mme MARTY EVE

☎ : 04 68 8178 41  
☎ : 04 68 8178 86

AP N°4619/2004

4852/2004

**Arrêté portant modification de  
l'autorisation de fonctionnement du  
laboratoire d'analyses médicales sis à  
Perpignan 76 bd Poincaré exploité  
sous forme de SELARL par  
BIOPOLE 66**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu** le Code de la Santé Publique, 6ème partie, chapitres 1 et 2,
- Vu** le Décret N°75-1344 du 30/12/1975, modifié, relatif aux Directeurs et Directeurs Adjointes de Laboratoires d'analyses médicales ;
- Vu** le Décret N°76-1004 du 04/11/1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le Décret N°92-545 du 17/06/1992 relatif aux Sociétés d'Exercice Libéral de Directeurs et Directeurs Adjointes de laboratoires d'analyses de biologie Médicale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 28/9/1983 modifié autorisant sous le N° 66019 le fonctionnement du **Laboratoire d'analyses médicales sis à Perpignan 76 bd Poincaré**
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 4600/2004 en date du 2 décembre 2004 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la **SELARL BIOPOLE 66** sous le n° 66 SEL 012
- Vu** l'avis du Conseil Central de la Section « G » de l'ordre National des Pharmaciens en date du 2 Novembre 2004 faisant connaître qu'il n'a pas formulé d'observation particulière
- Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales en date du 25 novembre 2004
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/9/2004 portant délégation de signature à Madame Dominique CHRISTIAN Directrice Départementale des Affaires sanitaires et Sociales

**Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;**

ARRETE

article 1<sup>er</sup> : L'article 1 de l'arrêté Préfectoral 28/9/1983 est modifié comme suit en ce qui concerne les modalités d'exploitation du laboratoire:

sis 76 Bd Poincaré  
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée BIOPOLE 66 SELARL 66 sel 12  
Siège social 76 Bd Poincaré  
PERPIGNAN

article 2 : L'article 2 de l'arrêté Préfectoral 28/9/1983 est modifié comme suit:

- en ce qui concerne la dénomination de la société qui devient Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée BIOPOLE 66 SELARL 66 sel 12  
Siège social 76 Bd Poincaré  
PERPIGNAN
- et le n° d'inscription de la SEL sur la liste départementale soit. 66 sel 12

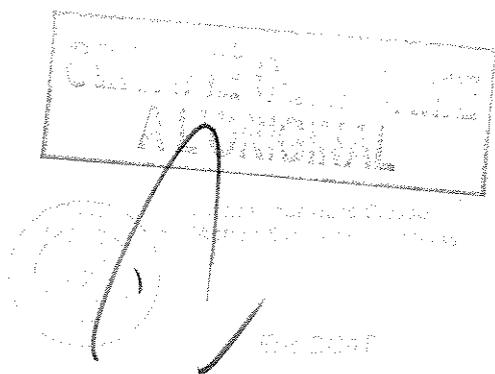
Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Perpignan le 15/12/2004.

P/ LE PREFET  
LA DIRECTICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 22/12/2004

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,  
DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL  
ET DE LA COHESION SOCIALE

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

ED/DC

ARRETE N° 6994 2004

PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 591  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Sise 1 avenue du Vallespir  
66300 FOURQUES

## LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale ( Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21 ) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 374/97 du 03/02/1997 portant enregistrement sous le N° 480 conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de M. Christian BRU faisant connaître qu'il sous couvert d'une SNC l'officine de pharmacie sise :

1 Avenue du Vallespir  
66300 FOURQUES

ayant fait l'objet de la licence N° 249 délivrée par arrêté préfectoral du 11/05/1990 ;

**Vu** la demande déposée le 15/12/2004 par M. Philippe REDONNET en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous forme personnelle ;

**Considérant que** M. Philippe REDONNET, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du **Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 03/07/1996 à la faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2°/ être propriétaire de la pharmacie qu'il exploite personnellement conformément aux dispositions de l'acte de cession sous condition suspensive établi le 22/11/2004 par Maître MARTINEZ, avocat - 17 Rue des Tuileries 66000 PERPIGNAN, enregistrés le 23/11/2004 à la Recette Principale des Impôts de PERPIGNAN-TET - Bordereau 2004/1388 - Case 20 ;

3°/ être inscrit au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 591 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de M. Philippe REDONNET faisant connaître qu'il exploite personnellement sous l'enseigne commerciale "**Pharmacie des Aspres**" l'officine sise :

1 Avenue du Vallespir  
66300 FOURQUES

**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au 17/01/2005.

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

P/ LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



Le Médecin inspecteur  
de Santé Publique

D'ALVINO 528